

Rapport public

Date d'émission du rapport : 8 janvier 2026
Numéro d'inspection : 2026-1053-0001
Type d'inspection : Incident critique
Titulaire de permis : Omni Quality Living (Southwest) Limited Partnership, par son partenaire général, Omni Quality Living (Southwest) GP Ltd.
Foyer de soins de longue durée et ville : Heritage House, St. Jacobs

RÉSUMÉ D'INSPECTION

L'inspection a eu lieu sur place aux dates suivantes : 5 au 8 janvier 2026

L'inspection concernait :

- Signalement : n° 00163890 – Signalement en lien avec la prévention des mauvais traitements et de la négligence
- Signalement : n° 00165186 – Signalement en lien avec la prévention et le contrôle des infections

Les **protocoles d'inspection** suivants ont été utilisés pendant cette inspection :

- Prévention et contrôle des infections
- Prévention des mauvais traitements et de la négligence

RÉSULTATS DE L'INSPECTION

AVIS ÉCRIT : Politique visant à promouvoir la tolérance zéro

Problème de conformité n° 001 – Avis écrit en vertu de la disposition 154 (1) 1 de la LRSLD (2021)

Non-respect du : paragraphe 25 (1) de la LRSLD (2021)

Politique visant à promouvoir la tolérance zéro

Paragraphe 25 (1) – Sans préjudice de la portée générale de l'obligation prévue à

Ministère des Soins de longue durée

Division des opérations relatives aux soins de longue durée
Direction de l'inspection des foyers de soins de longue durée

District du Centre-Ouest

609, rue Kumpf, 1^{er} étage
Waterloo ON N2V 1K8
Téléphone : 888-432-7901

l'article 24, le titulaire de permis veille à ce que soit adoptée et respectée une politique écrite visant à promouvoir la tolérance zéro en matière de mauvais traitements et de négligence envers les résidents.

On a fait part à un membre du personnel d'allégations de négligence à l'endroit d'une personne résidente. Cependant, on a omis de réaliser auprès de la personne une évaluation visant à relever toute blessure physique ou signe de préjudice, comme l'exige pourtant la politique du foyer concernant la tolérance zéro en matière de mauvais traitements et de négligence à l'égard des personnes résidentes (Zero Tolerance of Abuse And Neglect of Residents).

Sources : Dossiers cliniques de la personne résidente; rapport d'incident critique du foyer; politique du foyer concernant la tolérance zéro en matière de mauvais traitements et de négligence à l'égard des personnes résidentes (policy « Zero Tolerance of Abuse And Neglect of Residents ») [révisée pour la dernière fois le 7 mai 2025]; entretiens avec des membres du personnel.

[615]